

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS207

présenté par

M. Viry, Mme Sylvie Bonnet, M. Castiglione, Mme Colin-Oesterlé, Mme Gruet, Mme de Pélichy,
M. Mathiasin et M. Mazaury

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:

| |
|---|
| <p>Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale.</p> |
|---|